

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
25 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de **PEYRILHAC**, dûment convoqué le 18 septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni le lundi 25 septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, salle de la mairie sous la présidence, de **Claude COMPAIN, Maire**.

Etaient présents : Claude COMPAIN, Nathalie FONTAINE, Jean-Paul PERRAUDIN, Cécile LAGRANGE, Raymond DARDILLAC, Christelle BARRAUD, Guillaume ROYER, Sandrine REIX, Gaëlle BURLLOT, Jérémy ROUX, Marcel BAYLE,

Représentés : Eric GROS par Claude COMPAIN

Absent :

Excusés : Lucien GROS, Pierrette RIFFAUD, Laure TEIXEIRA

Secrétaire : Gaëlle BURLLOT

- *Procès-verbal de la réunion du 26 juin 2023*

DECISIONS

- *lotissement de Fôt : proposition d'achat sur le lot n°11*
- *demande d'aliénation d'un chemin rural au Queyroix : conclusions du commissaire enquêteur*
- *acquisition d'équipement informatique pour l'école - fonds de concours de Limoges Métropole*
- *demandes de subvention à l'Etat et au Département pour 2024*
- *SEHV : désignation d'un représentant de la Commune*
- *personnel communal : recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité*
- *personnel communal : création d'un poste de rédacteur*
- *non prévu à l'ordre du jour : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe*
- *non prévu à l'ordre du jour : convention avec Limoges Métropole concernant les déchets abandonnés*

INFORMATIONS

- *SIEPEA*
- *recrutement d'un cuisinier*
- *amortissement de la participation versée par la commune à la SELI*
- *travaux de voirie*
- *manifestations de fin d'année*
- *questions diverses*
-

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 JUIN 2023

Ce procès-verbal ne suscite aucune remarque.

DECISIONS

LOTISSEMENT DE FÔT : PROPOSITION D'ACHAT SUR LE LOT N°11

Le 14 septembre dernier, le Maire a reçu un appel de la SELI l'informant qu'une personne serait intéressée par le lot 11. Mais elle souhaiterait négocier le prix d'achat de la parcelle afin de pouvoir boucler le budget de son projet. Le prix de vente affiché est de 35 000 €, la personne propose 32 000 €. Le Maire a fait une contre-proposition à 33 000 €.

Par mail du 25 septembre, la SELI informe que la demanderesse valide la proposition de vente au prix de 33 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de vendre le lot n°11 du lotissement de Fôt au prix de 33 000.00 € (trente-trois mille Euros).

DEMANDE D'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL AU QUEYROIX : CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le 06 avril 2023, le Conseil Municipal a examiné la demande de M. Paul GERMOND et Mme Ludivine FENIOU, habitants du Queyroix, désireux d'acquérir une partie de chemin rural jouxtant leur propriété. Il a été décidé de soumettre cette demande à enquête publique.

Celle-ci s'est déroulée du 12 au 26 juin 2023. Suite à cela, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions (vous en avez été destinataires avec la convocation à la présente réunion).

Le commissaire enquêteur approuve sans réserve l'aliénation dudit chemin mais formule deux recommandations :

- la première : la Commune doit informer, avant de régulariser l'acte de vente, les propriétaires de parcelles contiguës au chemin concerné. L'information doit être faite dans les conditions prévues par l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime ;
- la seconde : que la Commune oblige M. GERMOND et Mme FENIOU à acquérir, en plus de ce qu'il demandent la portion de chemin désignée en vert sur le plan annexe 5, cette portion sera devenue inutile pour la Commune après la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'aliénation dudit chemin au profit de M. GERMOND et Mme FENIOU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer un prix de 7 € le m² pour la vente de ce terrain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de tenir compte des recommandations du commissaire enquêteur au sujet de l'information des propriétaires riverains et de l'obligation d'acquérir également la partie de chemin située entre les parcelles BK 159 et 110 et demande au Maire de contacter les propriétaires des terrains riverains à la portion de chemin supplémentaire afin de savoir s'ils souhaitent se porter acquéreurs et ainsi éviter à M. GERMOND et Mme FENIOU l'obligation d'en devenir propriétaire.

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR L'ECOLE – FONDS DE CONCOURS DE LIMOGES METROPOLE

Le Maire explique qu'en 2005, Limoges Métropole a mis en place un dispositif d'aide au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) à caractère éducatif en faveur des communes. Cette aide permet à la Communauté urbaine d'intervenir financièrement pour l'équipement en matériel nécessaire à la diffusion des outils de communication et d'information à caractère éducatif.

La Commune peut solliciter cette année Limoges Métropole pour le versement d'un fonds de concours pour l'achat de la classe informatique et de deux bornes Wifi.

Pour cela, il faut que le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la Communauté urbaine pour le versement de ce fonds de concours, à signer la convention afférente et tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier et à imputer les crédits sur les lignes prévues au budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à solliciter Limoges Métropole pour le versement du fonds de concours et l'autorise à signer la convention et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT ET AU DEPARTEMENT POUR 2024

Comme vous le savez, la programmation des travaux d'investissement à réaliser l'année prochaine doit se faire dès à présent, les demandes de subventions devant être déposées avant le 1^{er} octobre pour le Conseil Départemental et en décembre pour l'Etat.

Voici les travaux pour lesquels je vous propose de demander des subventions pour la programmation 2024 :
Pour le Département et pour l'Etat :

- travaux d'aménagement de la cour de l'école et accès PMR à la mairie :

Comme vous le savez, nous utilisons depuis plusieurs mois, les services de l'ATEC pour la réalisation d'une étude préalable d'aménagement de la cour de l'école et également une étude pour la création d'un accès PMR à la mairie en remplacement de l'élévateur. Il s'agit d'un plan incliné qui partirait de la stèle à l'entrée de l'école pour arriver à l'entrée du secrétariat de mairie.

Le montant prévisionnel des travaux estimé par l'ATEC est de 219 000.00 € HT dont :

- Pour l'aménagement de la cour d'école : 150 000.00 € HT,
- Pour la mise en accessibilité PMR de la mairie : 69 000.00 € HT.

Le Maire fait part de la vétusté de l'appareil, celui-ci est toujours en panne. Raymond DARDILLAC demande si la voirie de la rue Léo Lagrange restera intacte, le Maire répond par l'affirmative, la place PMR sera remonté au niveau du début de la rampe d'accès créée. Le Maire exprime le souhait des élus d'améliorer

la cour d'école. Il rappelle également que les travaux de rénovation extérieure de la mairie devraient débiter fin 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte de demander des subventions au Département et à l'Etat pour ce projet.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU SEHV

Le Maire rappelle que, lors de la réunion du 26 mai 2020, Raymond DARDILLAC avait été désigné représentant de la collectivité auprès du SEHV. Il ne souhaitait plus assumer cette fonction. C'est pourquoi, le Conseil Municipal avait désigné Jean-Paul PERRAUDIN lors de sa séance du 20 février dernier.

Le 28 juillet, celui-ci a reçu un courriel du SEHV indiquant qu'il était également représentant de la Communauté urbaine auprès du SEHV et qu'il n'était pas possible que deux collectivités aient le même représentant.

C'est pourquoi, il faut à nouveau désigner un nouveau représentant.

Le Maire propose la candidature de Jérémy ROUX et demande s'il y a d'autres candidats. Aucun autre élu ne se manifeste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Jérémy ROUX comme représentant de la collectivité auprès du SEHV.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Maire souhaite que la commune ait recours, de manière temporaire, à l'emploi d'une personne supplémentaire au sein des services périscolaires afin d'assurer l'accompagnement d'une enfant atteinte d'un handicap. Cette enfant est scolarisée deux jours par semaine à Peyrilhac et utilise le service de restauration scolaire. Elle a besoin d'une personne pour l'aider à prendre ses repas.

Il s'agit de permettre au Maire de recruter une personne pour une durée maximale de 12 mois. Elle serait donc chargée, de l'assistance de l'enfant 3 heures par semaine en périodes scolaires pour l'année 2023/2024.

Marcel BAYLE demande quelle est l'activité de cette personne actuellement. Le Maire explique qu'elle est retraitée et qu'elle assure le rôle d'accompagnatrice dans les transports scolaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à procéder au recrutement de cet agent et à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET

Delphine BRETON, assurant les fonctions de secrétaire de mairie, a bénéficié de son inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur territorial dressée par la Présidente du Centre Départemental de Gestion en août 2023.

Elle assure depuis décembre 2008 les fonctions de secrétaire de mairie sur un grade de catégorie C. Le Maire propose de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023. Elle sera nommée sur ce poste. Le poste laissé vacant sera supprimé par la suite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, conformément au lignes directrice de gestion de la collectivité, décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2023.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL A TEMPS COMPLET

Fin juin, Nathalie FONTAINE et le Maire ont indiqué à l'agent en charge de la préparation des repas depuis fin 2018 que nous souhaitons recruter un cuisinier disposant de diplôme(s) dans la profession.

En juillet, une offre d'emploi a été déposée sur le site emploi-territorial.fr.

Cinq curriculum vitae ont été reçus. Le Maire a procédé, avec les adjoints, aux entretiens d'embauche dans la semaine du 11 septembre.

Isabelle PEJOINE est en arrêt de travail depuis fin juin. Un agent contractuel la remplace depuis. Cet agent n'est disponible pour assurer ce remplacement que jusqu'aux vacances de Toussaint.

L'agent sélectionné lors des entretiens d'embauche est d'accord pour assurer le remplacement entre novembre et décembre, puis il sera nommé sur un poste statutaire à compter de janvier 2024.

Cette personne a réussi le concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Il n'existe pas de poste vacant de ce grade dans la collectivité. Il faut que le Conseil Municipal accepte de créer ce poste. Le Maire pourra ensuite nommer un agent sur ce poste.

Marcel BAYLE demande si cela remplace un poste actuel. Le Maire indique qu'un agent, Sylvie RENARD, part à la retraite au 1^{er} janvier 2024, Isabelle PEJOINE travaillera sur ce poste.

Raymond DARDILLAC demande comment cela se passera si Isabelle PEJOINE ne reprend pas le travail. Nathalie FONTAINE indique que, pour le moment, elle est arrêtée jusqu'au 29 septembre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024.

CONVENTION AVEC LIMOGES METROPOLE CONCERNANT LES DECHETS ABANDONNES

Le Maire explique que cette question a été abordée en bureau communautaire du 20 septembre. Il faut délibérer rapidement eu égard aux délais imposés par Limoges Métropole.

Le Maire donne lecture des informations transmises par la Communauté urbaine.

Limoges Métropole envisage de conventionner avec l'organisme Citeo pour couvrir une partie des coûts supportés par les collectivités pour le nettoyage des emballages ménagers abandonnés.

La convention explique, en préambule, ceci :

« En application de la responsabilité élargie des producteurs, les importateurs, producteurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La Convention vise à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages ménagers abandonnés supportés par les collectivités. Ces dernières assurent en contrepartie des opérations de nettoyage des déchets abandonnés ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de Citeo. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

Le nettoyage étant assuré par Limoges Métropole sur le domaine public routier et par les communes hors domaine public routier, il convient que Limoges Métropole et ses communes membres forment un groupement, et désigne un mandataire, afin de signer la convention avec Citeo.

La Convention entre Citeo et le groupement entrera en vigueur à la date de signature des deux Parties et se terminera le 31 décembre 2025. La convention est renouvelable une fois pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028, par tacite reconduction. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la constitution d'un groupement avec Limoges Métropole et la désignation de cette instance comme mandataire, autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution, dit que les recettes seront imputées sur le budget communal.

INFORMATIONS

SIEPEA

Le Maire donne la parole à Nathalie FONTAINE. Elle indique que le relais petite enfance (RPE) devrait rouvrir soit début novembre, soit début décembre. Cela est lié au recrutement de la nouvelle directrice de la crèche.

La construction du pôle enfance se poursuit (des photos sont régulièrement postées sur le site du syndicat). Elle rappelle que les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis à 10h00.

Amortissement de la participation versée par la Commune à la SELI.

La délibération prise au moment du vote du budget indiquait un montant à amortir de 70 200 €. Il s'agissait du montant estimé de la participation à la création du lotissement de Fôt. En fait, la Commune a versé réellement 69 600 €.

Afin de pouvoir réaliser les opérations d'amortissement, une nouvelle délibération a été prise et rattachée à la réunion du 26 juin 2023.

Travaux de voirie

Le Maire indique que les travaux à Chavaignac et Maison-Rouge ont été et sont réalisés par le groupe géographique.

Une réunion a lieu avec Limoges Métropole et l'entreprise SIORAT le 26 septembre en mairie pour la réfection de l'enrobé de l'arrière de la place de l'Eglise.

La passerelle prévue pour enjamber le ruisseau de la Fourmi a été livrée.

Le Maire en profite pour signaler que la pose des cavurnes au cimetière est réalisée, il ne manque que les bordures.

Manifestations

Le Maire indique plusieurs dates :

- 20 octobre : réunion de village à 20h00 à la mairie (le Bourg + Conore),
- 28 octobre : ouverture de la licence 4 à la salle polyvalente de 8h00 à 19h30,
- Entre le 1^{er} et le 3 décembre : distribution des colis aux aînés,
- 1^{er} décembre : réception des nouveaux habitants,
- 09 décembre : goûter des aînés à la salle polyvalente à partir de 14h30 (animé par Momo).

Concernant les manifestations pour les aînés, Nathalie FONTAINE signale qu'elle sera absente, mais qu'elle délègue la préparation à Jérémy ROUX. Elle indique recevoir le représentant de l'entreprise Lareydie (confection des colis) le 28 septembre.

Questions diverses

Le Maire signale que Mme PAQUET fêtera ses 100 ans le 05 décembre prochain.

Guillaume ROYER demande s'il est possible d'arrêter une date pour la mise en pot du miel. Le Maire attend des nouvelles de Limoges Métropole pour l'édition des étiquettes.

Raymond DARDILLAC demande des nouvelles de la rédaction de la convention de mise à disposition des locaux aux associations. Jérémy ROUX indique que c'est en cours de rédaction.

Nathalie FONTAINE annonce le concours de belote organisé par l'Amicale laïque samedi 30 septembre à la salle polyvalente. Le Maire précise qu'un nouveau bureau vient d'être élu.

Fin de séance : 20h50.